

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2011/....**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 15 décembre 2011**

**DCM N° 11-12-24**

**Objet : Chèque-parking – Versement de la quote-part de la Ville de Metz à la Fédération des commerçants**

**Rapporteur : M. JEAN, Adjoint au Maire**

Par délibération en date du 31 janvier 2008, la Ville de Metz s'est engagée à mettre en place, en partenariat avec la Fédération des commerçants et l'ensemble des exploitants de parkings, une formule de « chèques parking » permettant d'offrir du temps de stationnement à la clientèle des commerces du centre-ville.

Le dispositif a été reconduit par délibération en date du 26 février 2009 et une nouvelle convention de partenariat a été signée avec les exploitants de parkings sur Metz faisant de la Fédération des commerçants le gestionnaire de la distribution de ces chèques-parkings auprès des commerçants.

Il convient dès lors de formaliser par la présente délibération le versement à la Fédération des Commerçants du montant de la quote-part de la Ville, soit 14.000 € (1/3 du coût) sous forme de subvention, conformément aux termes de la convention précitée, les crédits correspondants ayant été inscrits au BP 2011.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commissions des Finances et des Affaires Economiques entendue,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** le Code Civil Local portant sur les associations de droit local,

**VU** les statuts de l'association de la Fédération des Commerçants de Metz,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2008 relative à la mise en œuvre du dispositif du chèque-parking,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2009 portant reconduction du dispositif du chèque-parking,

**VU** la demande de la Fédération des commerçants pour être remboursée de la quote-part de la Ville à hauteur de 14 000 € sur les chèques-parkings utilisés en 2010 et sollicitant une subvention du même montant,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- D'OCTROYER à l'association Fédération des commerçants une subvention de 14 000 € en fonctionnement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours ;

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Commission des Finances et des Affaires Economiques

Référence nomenclature «ACTES» : 7.4

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**